

# PRESTATION DU COS

Applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Pour prétendre à une prestation du COS, chaque agent doit être adhérent, à jour de sa cotisation et avoir transmis pour l'année en cours les éléments de calcul (avis d'imposition & attestation CAF )**

OBJET		AYANT DROIT							
		TRANCHE = (revenu fiscal + allocation familiale) / nombre de part fiscale							
N°	Prestations proposées	Actif	Retraité	TRANCHE A inf à 7200€	TRANCHE B de 7201€ à 12000€	TRANCHE C de 12001€ à 18000€	TRANCHE D de 18001€ à 24000€	TRANCHE E de 24001€ à 30000€	TRANCHE F sup à 30001€
1	Location appartement de Cauterets	x	x	180,00 € /semaine 50 € /week end 80 € WE+ 1J	230 € /semaine 70 € /week end 100 € WE+ 1J	280 € /semaine 90 € /week end 120 € WE+ 1J	330 € /semaine 110 € /week end 140 € WE+ 1J	350 € /semaine 130 € /week end 180 € /WE+ 1J	430 € /semaine 160 € /week end 210 € WE+ 1J
2	Location NEMEA (appartements dans toute la France, location semaine et/ou Week end)	x	x	Tarifs négociés, réservation auprès du COS					
3	Billetterie KALIDEA (prix réduits sur spectacles, parcs, cinéma...)	x	x	70€ par adhérent + 20€ par enfant	60€ par adhérent + 20€ par enfant	50€ par adhérent + 20€ par enfant	50€ par adhérent + 20€ par enfant	20€ par adhérent + 20€ par enfant	20€ par adhérent + 20€ par enfant
4	Prêt à taux zéro (Crédit municipal des fonctionnaires) Jusqu'à 5000€	x	x	Le COS prend en charge les intérêts					
5	Arbre de Noël	x	x	Moment convivial (spectacle) pour se retrouver petits et grands					
6	Cadeau de Noël (pour les enfants de -12ans & retraités)	x	x	Bon de commande à retourner dans les délais précisé chaque année					
7	Participation périscolaire -6ans (par famille et par an, jusqu'au 6ans de l'enfants au 31/12 de l'année en cours)	x		250,00 €	175,00 €	100,00 €	50,00 €	-	-
8	Participation loisirs adhérent	x		40 ,00€	30,00 €	20,00 €	20,00 €	-	-
9	Participation Loisirs enfant -18ans (par an et par enfant)	x		40 ,00€	30,00 €	20,00 €	20,00 €	-	-
10	Participation stage animateur BAFA -21ans (1fois par enfant à charge)	x		200,00 €	100,00 €	75,00 €	50,00 €	-	-
11	Rentrée scolaire maternelle (par enfant à charge)	x		30,00 €	20 ,00€	20,00 €	20,00 €	-	-
12	Rentrée scolaire élémentaire (par enfant à charge)	x		50,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	-	-
13	Rentrée scolaire collège/lycée (par enfant à charge)	x		80,00 €	60,00 €	60,00 €	60 ,00€	-	-
14	Rentrée scolaire apprentissage, BTS, IUT (par enfant de -21ans à charge)	x		100,00 €	80,00 €	80,00 €	80 ,00€	-	-
15	E-CESU dématérialisés (maximum 300€ par an)	x		90,00%	70,00%	50,00%	30,00%	-	-
16	Garde d'enfant -3ans (n'acceptant pas les CESU) 11 mois maximum	x		30€ par mois	20€ par mois	20€ par mois	15€ par mois	-	-
17	Chèques vacances (300€ ou 400€ avec participation du COS sur barème) épargne sur 10mois. Sans participation tranches E, F et retraités	x	x	25,00%	20,00%	15,00%	10,%	0,00%	0,00%
18	Plan épargne « Tickets sport » Non cumulable aux chèques vacances	x		25,00%	20,00%	15,00%	10,00%	0,00%	0,00%
19	Évènement familial : naissance / adoption (par enfant)	x		150,00 €	100,00 €	100,00 €	80,00 €	-	-
20	Évènement familial : mariage / PACS (Écart minimum de 3ans entre les deux)	x		200,00 €	160,00 €	160,00 €	150,00 €	-	-
21	Évènement familial : participation aux obsèques (décès de l'actif, de son conjoint ou de son enfant à charge)	x		A la demande de l'adhérent ou de la famille : virement ( <b>montant 65€</b> ) Une aide exceptionnelle peut être accordée à l'agent (jusqu'à 1000€) après étude de la demande par le Conseil d'Administration.					
22	Médaille du travail – argent (20 ans)	x		À Formuler en même temps que la demande à la DRH – 80 € en carte cadeau					
23	Médaille du travail – vermeil (30 ans)	x		À Formuler en même temps que la demande à la DRH – 100 € en carte cadeau					
24	Médaille du travail – or (38ans)	x		À Formuler en même temps que la demande à la DRH – 120 € en carte cadeau					
25	Départ à la retraite : 1 à 10 ans d'ancienneté FPT	x		200,00 € par virement à la demande					
26	Départ à la retraite : 11 à 20 ans d'ancienneté FPT	x		300,00 € par virement à la demande					
27	Départ à la retraite : 21 à 30 ans d'ancienneté FPT	x		450,00 € par virement à la demande					
28	Départ à la retraite : +31 ans d'ancienneté FPT	x		500,00 € par virement à la demande					
29	Prêt au secteur locatif : pour une location, le COS procède au dépôt de garantie (1 mois de loyer) au bailleur. (Que pour les agents titulaires)	x		Jusqu'à 700€ - Pas de remboursement en chèques ou espèces, autorisation de prélèvement automatique. Prêt pouvant aller à 10 mois.					
30	Aide exceptionnelle sous forme de prêt : elle permet de régler des dettes de loyers, factures d'énergie...	x		Accordée après étude de la demande en lien avec l'assistante sociale. L'aide est versée par chèque établi à l'ordre du bailleur ou de l'organisme débiteur. (760€ maximum – échéancier remboursement 10 mois)					
31	Don 1ère nécessité : cette prestation vient en aide aux agents titulaires qui rencontrent des difficultés financières graves et ne concerne que l'achat de biens de première nécessité.	x		Elle est accordée 1 fois par an par le conseil d'administration après étude du dossier de l'agent et suite à la demande de l'assistante sociale. Montant défini préalablement entre l'assistante sociale et le conseil d'administration.					